

13 nov 2023 -12:10

Les CPVS, l'endroit où aller

Le Premier ministre Alexander De Croo, la secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité, Marie-Colline Leroy, le ministre de la Santé publique, Frank Vandenbroucke et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes ont donné le coup d'envoi de la campagne nationale de sensibilisation consacrée aux Centres de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS). La campagne, qui s'étendra sur deux mois, a pour objectif de faire connaître au plus grand nombre l'existence de ces centres, et d'encourager les victimes de violences sexuelles à chercher de l'aide et à s'adresser au CPVS le plus proche, dans les meilleurs délais.

Faire connaître les CPVS et briser le silence : deux grands défis

« Les CPVS font un travail important. En 2022, les CPVS ont accueilli 3287 victimes. Et ce nombre sera encore plus élevé cette année, puisque selon les derniers chiffres collectés par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, rien qu'entre janvier et octobre 2023, 3507 victimes ont d'ores et déjà été prise en charge par les CPVS.

Chaque jour, en moyenne, onze personnes se rendent dans un CPVS. Ces chiffres sont alarmants, mais ils sont encore loin de rendre compte de l'ampleur réelle des violences sexuelles, car de nombreuses victimes, principalement des femmes, n'osent pas pousser la porte d'un CPVS ou ne savent pas qu'il existe un endroit où elles peuvent recevoir des soins holistiques. C'est pourquoi la campagne de sensibilisation lancée aujourd'hui vise à faire connaître l'existence des centres et à inciter les victimes de violences sexuelles à s'adresser sans attendre au CPVS » souligne Marie-Colline Leroy, la secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité.

Une première phase de la campagne, qui débute ce 13 novembre, visera à toucher l'ensemble de la population. L'objectif principal est d'informer de l'existence des CPVS en Belgique et de ses missions. « Il est important que les victimes sachent qu'elles ne sont pas seules et qu'un lieu où elles peuvent se rendre sept jours sur sept, 24 heures sur 24 est à leur disposition. De plus, les CPVS offrent une prise en charge par des professionnel-le-s spécifiquement formé-e-s. Ce sont d'ailleurs les équipes des CPVS que nous avons voulu mettre en avant dans cette première phase de la campagne. Le remarquable travail d'accompagnement et l'écoute dont ils-elles font preuve sont des clés permettant aux victimes de se reconstruire » indique la secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité.

La deuxième phase de la campagne se focalisera directement sur les victimes et les victimes potentielles et les orientera vers les centres, avec un accent particulier sur la jeune génération. « C'est un focus nécessaire. Bien qu'aucune tranche d'âge ne soit à l'abri des violences sexuelles, on constate que près d'une victime sur trois qui s'adresse au CPVS est mineure, deux sur trois ont moins de 27 ans » rappelle Michel Pasteel, directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Les messages visent à rassurer les victimes, en soulignant la disponibilité des centres et le fait qu'elles déterminent le rythme et la prise en charge qui répond à leurs besoins.

La campagne se déroulera sur une période de deux mois et fera notamment l'objet de spots radio, d'un affichage public et de publications et vidéos sur les réseaux sociaux, dans les 3 langues nationales.

Déjà 10 CPVS et d'autres à venir

En 2017, les trois premiers CPVS ouvraient leurs portes. Depuis lors, 7 autres CPVS ont été inaugurés, dont le dernier en date, à Arlon, le 8 novembre dernier. « Avec trois nouveaux centres prévus au budget fédéral 2024, à Mons, dans le Brabant wallon et à Hal-Vilvorde, le gouvernement tient ses promesses : veiller à ce que chaque victime de violences sexuelles puisse ouvrir la porte d'un centre de prise en charge près de chez elle. La lutte contre les violences sexuelles est une priorité pour nous toutes et tous. De tels actes ne sont pas excusables et ne peuvent plus rester impunis. Notre soutien aux victimes doit être infaillible », commente le Premier ministre Alexander De Croo.

L'atout des CPVS : une approche multidisciplinaire

Un CPVS est une collaboration unique entre le personnel soignant, la police et la justice. Un CPVS permet à une victime de violences sexuelles d'obtenir une assistance médico-légale et psychologique gratuite et de porter plainte en un seul endroit, 24h/24 7J/7. Les victimes sont accueillies par des professionnels formés et habitués à gérer ce type de cas. L'approche multidisciplinaire et holistique des CPVS permet aux victimes de réduire les séquelles, d'augmenter les chances de guérison psychologique et de se rétablir plus rapidement. En outre, les personnes de soutien, qui accompagnent la victime, reçoivent aussi des explications et conseils.

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur : « Les victimes de violences sexuelles peuvent avoir la certitude qu'elles seront accueillies et aidées de manière professionnelle. Les inspecteurs-trices des mœurs, grâce à leur formation spécialisée, font vraiment la différence dans ce domaine. Les victimes doivent se sentir comprises et en sécurité avec la police et les autres partenaires. Personne ne doit se sentir victime une deuxième fois. »

Pour le ministre de la Justice Paul Van Tigchelt : « Les violences sexuelles sont un problème sociétal profondément enraciné qui a été sous-estimé et ignoré pendant bien trop longtemps. Les victimes n'ont pas été prises suffisamment au sérieux et les auteurs se sont trop souvent tirés d'affaire. Grâce à la réforme du droit pénal sexuel, en vigueur depuis juin 2022, les auteurs sont punis plus sévèrement et le principe du consentement occupe enfin une place centrale. Le déploiement des CPVS a permis d'améliorer considérablement la prise en charge des victimes, a renforcé la charge de la preuve ainsi que les chances et les chances de prendre les auteurs en flagrant délit. De plus en plus de victimes demandent de l'aide et déposent plainte. Les preuves recueillies sont beaucoup plus nombreuses ce qui permet de sortir du scénario 'parole contre parole'. À chaque victime, je veux dire clairement : dans un CPVS, on est prêt à vous aider. N'hésitez pas. La police et la justice prennent chaque plainte au sérieux et mettent tout en œuvre pour trouver et punir l'auteur des faits ».

Frank Vandenbroucke, ministre de la Santé publique : « Il est essentiel d'accueillir chaque victime dans un environnement sécurisé le plus rapidement possible, et surtout de lui offrir l'aide adéquate : une aide sur mesure et qui suit son rythme. En tant que ministre de la Santé publique, j'ai dès le départ soutenu la création des centres de prise en charge spécialisée dans tout le pays. Cette approche intégrée fait ses preuves depuis 2017, elle doit continuer à être soutenue et renforcée : c'est ce que nous faisons.»

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Place Victor Horta 40
1060 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 233 44 00
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Véronique De Baets
Contact de presse
+32 2 233 40 34
veronique.debaets@iefh.belgique.be

Sofie Roelandt
Contact de presse
+32 2 233 48 31
sofie.roelandt@igvm.belgie.be